

Langues officielles

Des voix: Bravo!

M. Lewis: C'est uniquement parce que ce pays a reconnu depuis sa création l'existence de plus d'une langue et d'une culture. Si ce pays avait été doté d'une seule langue et d'une seule culture, il n'y aurait pas eu cette acceptation du multiculturalisme. Je ne dis pas que les efforts faits jusqu'ici sont suffisants; il y a néanmoins eu et il y aura encore des millions de dollars dépensés afin d'aider au développement du multiculturalisme au Canada ainsi que des cultures originelles de diverses collectivités du pays.

Je dis à mes compatriotes canadiens de quelque origine qu'ils soient que ce pays est un grand pays. Il pourrait être plus grand encore. Il a un immense potentiel. Il est important de le garder uni. Il importe que les Canadiens d'expression française se sentent chez eux partout au Canada en tant que citoyens canadiens. Cette motion est un pas dans cette direction. J'exhorte non seulement tous les députés à appuyer cette motion; j'exhorte aussi tous les Canadiens à en comprendre l'objectif.

Des voix: Bravo!

● (2120)

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, cette unanimité qui semble s'établir en cette enceinte à l'occasion du débat sur la motion du premier ministre (M. Trudeau) relative au bilinguisme, je regrette de la briser, car comme j'ai déjà eu l'occasion de signaler que le temps est venu de voir les choses en face, telles qu'elles sont, et d'essayer, tous ensemble, de trouver les vraies solutions au problème auquel nous nous heurtons.

Il est donc inutile, encore une fois, de se cacher derrière de beaux discours et derrière un principe qui semblent apporter des solutions, mais qui, malheureusement, n'en sont pas.

J'écoutais, tout à l'heure, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) se vanter que les principes de la motion présentée par le gouvernement viennent de lui. J'entendais le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) dire à peu près la même chose.

Monsieur le président, justement, nous savons fort bien que si le premier ministre a décidé de présenter cette motion, et s'il a décidé, pour l'appliquer, d'énoncer des principes généraux sur lesquels nous sommes totalement d'accord, auxquels nous tenons comme à la prunelle de nos yeux, et qui sont renfermés dans le préambule, les moyens énumérés pour arriver à la concrétisation de ce principe de base ont été suggérés par l'honorable chef de l'opposition. C'est peut-être pour cela qu'ils sont loin d'être judicieux.

Monsieur le président, nous sommes en 1973, et 106 ans se sont écoulés depuis la Confédération. Le chef du Nouveau parti démocratique disait aux députés d'être patients. Nous sommes bien d'accord, mais nous ne voulons pas que notre patience se traduise par de la bonasserie.

Je veux tout simplement exprimer encore une fois, ce que veulent les Québécois et les Canadiens français. Ils ne veulent pas du tout brimer qui que ce soit dans leurs droits. Ils ne veulent toucher en aucune façon ceux qui sont actuellement au service de la Fonction publique et y ont déployé des efforts depuis des années. Nous comprenons qu'ils méritent d'être à leurs postes. Nous ne voulons donc pas remplacer ces gens. Ce que nous voulons, plutôt c'est d'en arriver à réaliser d'une façon juste et raisonnable une véritable égalité.

[M. Lewis.]

Monsieur le président, pour traduire le sentiment d'un Québécois ou d'un Canadien français, et surtout pour faire comprendre aux honorables députés qu'il ne s'agit pas là d'animosité ou de nationalisme, je dirai qu'il s'agit tout simplement de liberté de la personne humaine. Monsieur le président, étant né dans le Québec, de parents canadiens-français, mon univers, mon pays, pour moi, c'était le français. Est-ce qu'on peut me reprocher d'avoir été allaité par ma mère, qui était une femme de langue française?

Monsieur le président, c'est là quelque chose d'instinctif et de naturel. Je me sens réellement chez moi en ce pays, mais à petit, j'ai dû découvrir que l'univers dans lequel je vivais dans mon enfance n'était pas tout à fait le même, une fois que je devins homme. C'est alors que chaque Québécois se réveille et constate qu'il n'est pas tout à fait chez lui avec le gouvernement de son pays, et que, parfois, il n'est pas du tout chez lui en dehors des frontières du Québec.

Nous n'en voulons à personne, mais nous voulons tout simplement, aujourd'hui plus que jamais, prendre tout simplement ce qui doit nous revenir. Donc, sur les principes auxquels le très honorable premier ministre fait allusion, nous sommes tout à fait d'accord. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer les moyens à prendre pour y arriver.

Monsieur le président, les neuf principes pratiques qu'on peut lire dans la motion sont parfois insignifiants, d'autres fois stupides, et enfin, en d'autres occasions, ils ne viennent que consacrer une situation de fait à laquelle, justement, les Québécois, les Canadiens français se sont butés depuis des années, sinon depuis toujours. Voici le premier de ces principes:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

Monsieur le président, j'ai entendu aujourd'hui le premier ministre expliquer quelque peu cette disposition. J'ai senti qu'il avait été obligé de le faire, puisque, dès que la motion a été déposée, et même lorsque le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a énoncé ces principes, au mois de décembre, certaines gens avaient déjà rouspété.

● (2130)

Au fait, si aujourd'hui, en 1973, à titre de député de la circonscription de Champlain à la Chambre, j'ai affaire à différents ministères de l'administration fédérale, en vertu de quoi ne puis-je le faire en ma langue? Et en vertu de quoi serais-je dans l'obligation de passer par l'intermédiaire d'un commis quelconque qu'on a attaché au service afin de suppléer au manque de fonctionnaires de langue française dans ce bureau?

Si le problème existe actuellement, et si tout le monde le voit, pourquoi dire qu'on va le régler d'ici 1978? Voilà ce que je ne comprends pas. Si le besoin est actuel, et qu'on le constate depuis des années, ma patience ne peut pas aller jusque-là! Je crois qu'il est de mon devoir d'être fier et énergique, et de refléter ce que chacun de mes commettants pense, ce qu'il veut.

Voici un exemple concret des obstacles auxquels on se bute parfois dans l'administration. Cette semaine j'avais fixé un rendez-vous avec le bureau des brevets. Mon commettant était prêt à venir mercredi ou aujourd'hui, mais comme à ce bureau il n'y aura un francophone que mardi prochain, nous attendrons donc à mardi prochain. Peut-être que durant cette semaine, un autre viendra soumettre la même invention, et je pense qu'elle va être bonne. Mon